

CENTRE-VAL DE LOIRE



Cahier des charges

organisateur

Circuit régional Amateur CCE



1. Candidatures

Les candidatures sont à adresser au Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire par email – centre-val-de-loire@ffe.com

2. Qualité des infrastructures et sols :

Dressage :

- Terrain de concours de 60x20, de préférence en sable, plat, homogène et souple.
- Le terrain doit donner la possibilité de faire 2 carrières de dressage.
- L'entrée des chevaux doit se faire par l'extérieur.
- Le paddock doit être de même nature que le terrain de concours de l'épreuve.

Saut d'obstacle :

- Piste de 60x40 mètres minimum ou d'une superficie de 3000m², terrain en sable ou herbe sablée.

Cross :

- La piste de cross doit garantir l'intégrité physique du couple cavalier / cheval durant toute la durée du parcours. Elle ne doit en aucun cas présenter de risque pour les participants.
- Les parcours de Cross doivent comporter des obstacles les plus diversifiés possibles, ils doivent notamment proposer : gué, contre-haut, contre-bas et trou.
- Une attention particulière sera apportée aux croisements de piste qui seront le plus faibles possible.

Général :

- Terrains de détente garantissant l'intégrité physique des chevaux avec un entretien des paddocks durant toute la durée des épreuves.

- Ecuries offrant conditions de sécurité et de confort : alimentations en eau, en électricité, et des douches pour les chevaux.
- Toilettes sur le site obligatoires, douches pour cavaliers et accompagnateurs souhaitées.
- Restauration avec repas chaud.

Merci de nous indiquer les dimensions des paddocks et des pistes de concours et la nature des sols lors de votre candidature.

3. Poste « Sécurité » :

La présence d'un service de sécurité est obligatoire sur les étapes du circuit régional de Concours Complet.

Cf – définition service sécurité règlement général FFE.

Le CRECVL participera financièrement au poste « sécurité » du concours dans la limite de 500€ d'aide/étape.

Le CRECVL règlera directement auprès du prestataire externe la facture du poste sécurité et refacturera la différence (-500€) à l'organisateur du concours.

4. Officiels :

Chef de piste inscrit sur le listing « officiels de compétition » de la FFE de grade National ou supérieur.

Deux ou quatre juges n'étant pas licenciés au club organisateur.

5. Programme du concours :

À concevoir par l'organisateur du concours et à valider par le Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire.

Afin de proposer un circuit cohérent pour nos cavaliers régionaux de concours complet, Il n'y aura pas d'étapes labellisées à moins de trois semaines d'intervalle.

6. Epreuves obligatoires à programmer :

- Epreuve Amateur 3
- Epreuve Amateur 2
- Epreuve Amateur 1

7. Partenaires du circuit régional :

Les partenaires du Grand Régional Centre devront avoir la possibilité d'être physiquement présents sur les étapes du circuit régional, notamment par la mise à disposition d'un emplacement pour toute la durée du concours et par la mise en place de supports de communication sur le site.

8. Salleries :

Les selleries partenaires du circuit pourront exposer gratuitement sur les étapes du circuit.

CENTRE-VAL DE LOIRE



Règlement participants Circuit Régional Amateur

CCE



Le circuit régional Centre-Val de Loire est un circuit de référence dans le domaine des sports équestres en Région Centre. Il se dispute sur des concours amateurs en individuel.

Simple, facile à médiatiser, il permet au Comité régional d'Équitation Centre Val de Loire (CRECVL) de mettre en avant et de dynamiser les meilleurs concours régionaux.

1. Le circuit régional se dispute sur des concours régionaux labellisés par le Comité.

Une étape finale se déroulera au dernier trimestre de la saison.

1. Le circuit régional se déroule sur les épreuves : Amateur 1, Amateur 2, Amateur 3.
2. A chaque étape, des points sont attribués à tous les cavaliers qui terminent une épreuve support du circuit régional, suivant le tableau de répartition des points.
3. En cas de dédoublements d'épreuves, chacune des épreuves compte alors comme épreuve distincte pour l'attribution des points. Toutefois un cavalier ayant plusieurs chevaux engagés dans l'épreuve ne marquera que les points pour le meilleur des deux classements.
4. Suivant l'article 4.1 du règlement des compétitions FFE, dispositions générales, conditions de participation : la domiciliation sportive du concurrent est définie par le club d'appartenance de la licence du concurrent au jour de la clôture des engagements, ou par adresse de son domicile personnel figurant sur sa licence, ainsi un cavalier licencié hors région mais ayant sa domiciliation en Région Centre et voulant participer au circuit régional peut concourir sur ce circuit en s'inscrivant par courrier auprès du Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire.

Classements du circuit régional

1. **Les classements «individuels» Amateur 1, Amateur 2, Amateur 3.**
 - a. Les cavaliers engagés dans une épreuve comptant pour les classements du circuit régional et répondant aux conditions de participation à la clôture des engagements seront inscrits automatiquement aux classements individuels du circuit régional.

- b. Les engagements des cavaliers dans les concours étapes du circuit régional se font par le système fédéral FFE COMPET.
 - c. A chaque étape du circuit régional, des points seront attribués selon le tableau de répartition des points. Un classement est calculé à partir de chaque niveau d'épreuve.
 - d. Pour prétendre figurer au classement final, le cavalier devra avoir participé au moins à 2 étapes.
 - e. Un cavalier peut présenter plusieurs chevaux par épreuve, seul le meilleur résultat sera pris en compte pour le classement.
 - f. Le classement de l'épreuve sera le classement qui fera foi pour les points au classement individuel.
2. Des récompenses seront attribuées à l'issue de l'étape finale.
 3. L'inscription d'un cavalier dans une épreuve du circuit régional vaut acceptation du présent règlement.
 4. Le Comité Régional d'Equitation Centre-Val de Loire se garde le droit de modifier le présent règlement par un additif publié sur le site internet www.chevalocentre.fr

ATTRIBUTION DES POINTS :

De la 1ère à la 8ème place	
1er	20
2ème	18
3ème	16
4ème	14
5ème	12
6ème	10
7ème	8
8ème	6

ATTRIBUTION DES POINTS AU-DELÀ DE LA 8ème PLACE :

1er Quart	2ème Quart	3ème Quart	4ème Quart
2	1	1	1